

Décision du Président Marché à procédure formalisée Entretien des vêtements de travail du personnel de l'EPT Paris Est Marne & Bois **EPT 2421** Titulaire: SAM NEGOC伝 INTER TRANS

2024 - D - n° **34**

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission d'appels d'offres en date du 3 octobre 2024,

CONSIDERANT que le marché pour l'entretien des vêtements de travail du personnel de l'EPT Paris Est Marne & Bois a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert,

CONSIDERANT l'offre de la société SAM NEGOCE INTER TRANS sise 35 boulevard Anatole France à SAINT DENIS (93200),

DECIDE

Article 1er: De signer le marché formalisé sans minimum et avec un montant maximum annuel de 200.000 € HT relatif à l'entretien des vêtements de travail du personnel de l'EPT Paris Est Marne &

Article 2 : Le marché débutera à compter du 1er novembre 2024 pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 3 fois, la reconduction étant tacite.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le

21 OCT 2024

Le Président

Olivier CAPITANIO

21 OCT 2024

La présente déliberation publiée le

Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1

du C.G.C.T.Champ Regissus Medition Préfecture
094-200057941-20241021-D2024-204-AR
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024